

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2014

 an deux mille quatorze, le 18 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 12 décembre 2014

**Présents** : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Marie-Christine DEGAYE, Ludovic ROHART, Michèle ABELOOS, Isabelle DEREIGNAUCOURT, Jacques LEMAIRE, Ingrid VERON, Nelly THIEFFRY, André PLUQUE, Marie-Josée MASSON, Christophe BRAEM, Anne-Sophie DEBERDT, Frédéric SZYMCZAK, Jean-Pierre GUENOT, Nathalie GABRYELEWICZ, Michel PIQUET, Cathy LEFEBVRE, Christophe CIELOSKI, Stéphanie LECONTE, Frédéric DELANNOY, Benoit BRILLON, Catherine LECOINTRE, Bernard DEBAILLEUL, Mélanie CHABRET, Francis LECOINTRE, Nadine CANTELOUP

**Ont donné pouvoir** : Didier BAERT à André PLUQUE, Carine JOURDAIN à Frédéric SZYMCZAK

**Absents**:

---

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Marie-Josée MASSON et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

---

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

---

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Convention GEPSAL
- 2/ Adhésion à Lianes Coopération
- 3/ Convention d'hébergement avec la société XILAN et la CCPC
- 4/ Mise à disposition à la CCPC du Chemin du Moulin
- 5/ Garanties communales à NOREVIE
- 6/ Convention ACFI
- 7/ Groupement de commandes du Centre de Gestion
- 8/ Conventions avec la CAF
- 9/ Convention de prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes
- 10/ Règlement du cimetière
- 11/ Ouverture de crédits
- 12/ Virements de crédits

Monsieur le Maire propose en question diverse une convention sur la mise à disposition de bureaux relative à son activité de Parlementaire.

---

- 1 -

### **Convention avec le GEPSAL**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE le renouvellement de la convention avec le GEPSAL pour l'emploi de M. Frédéric DARNAULT, éducateur sportif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et à hauteur de 204 heures.

---

- 2 -

### **Adhésion à LIANES COOPERATION**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADHERE à la l'Association LIANES COOPERATION, réseau multi-acteurs de coopération internationale en Nord-Pas-De-Calais pour une cotisation annuelle de 200 €.

---

- 3 -

### **Convention d'hébergement avec la société XILAN et la Communauté de Communes Pévèle-Carembault**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention d'hébergement d'équipements et d'exploitation de service d'accès Internet haut débit entre la Ville, la société XILAN et la Communauté de Communes Pévèle-Carembault. Il rappelle qu'une première convention avait été approuvée en Conseil Municipal en date du 28 avril 2011. Il s'agit d'un service Internet en réseau radio proposé aux habitants de l'ex Communauté de Communes Espace en Pévèle. Le loyer reste inchangé à 100 € par an. Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit plus particulièrement des communes de Coutiches et Bouvignies, communes qui ont émis un recours contre le PLU de la Commune d'Orchies pour l'implantation des éoliennes.

Monsieur Guy DERACHE explique qu'il s'agit de la pose d'un boîtier sur un poteau d'éclairage public au rond-point SLOSSE.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention d'hébergement entre la Ville, la société XILAN et la Communauté de Communes Pévèle-Carembault.

---

- 4 -

### **Mise à disposition à la Communauté de Communes Pévèle-Carembault Du Chemin du Moulin**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa compétence voirie, la Communauté de Communes Pévèle-Carembault assure l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire, dont le Chemin de la Couture du Moulin partant de la R.D. 126 à Beuvry la Forêt jusqu'à la R.D. 953 à Orchies.

Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition entre la Ville et la CCPC concernant ce Chemin, afin de permettre à la CCPC d'y effectuer des travaux.

Il souligne qu'il s'agit d'un secteur pavé du Paris-Roubaix. En 2016, la C.C.P.C. interviendra certainement pour la rénovation du secteur pavé du chemin des Prières.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la Ville et la CCPC concernant le Chemin de la Couture du Moulin.

---

- 5 -

### **Garanties communales à NOREVIE**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réhabilitation des logements de la Résidence Anatole France rue Gaston Leroy, il propose au Conseil Municipal d'apporter la garantie de la Commune à NOREVIE concernant les emprunts souscrits, à savoir :

✓ Un prêt Amélioration de 420 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

✓ Un Eco-prêt de 350 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Maire souligne qu'il existe un débat dans certaines collectivités quant aux garanties d'emprunt et notamment à la CAD qui souhaiterait ne plus donner sa garantie communautaire. Cela risque de poser problème. En effet, si la Commune ne donne pas sa garantie, NOREVIE n'effectue pas les travaux de réhabilitation et de rénovation de la

Résidence Anatole France. NOREVIE n'a jamais actionné cette garantie communale sur aucun dossier.

Monsieur Benoît BRILLON demande si les 770 000 € s'ajoutent aux 22 millions de garanties communales.

Monsieur le Maire explique que pour les projets ayant pris fin, cette garantie expire. Ce qui est le cas pour beaucoup de projets.

Madame Nadine CANTELOUP demande si la Commune a la liste des travaux qui vont être effectués dans la mesure où la Commune se porte caution et si ces travaux vont permettre de bénéficier de réductions de charges (électricité, gaz) pour les locataires.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative en expliquant que ces prêts ne peuvent pas être attribués si les mesures d'économie d'énergie et de développement durable ne sont pas prises en considération. Il souligne que la liste des travaux pourra être mise à la disposition des membres du Conseil Municipal qui le souhaitent quand les travaux seront planifiés.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne un avis favorable à la demande de garantie communale sollicitée par la SA d'HLM NOREVIE concernant la réhabilitation de la Résidence Anatole France.

---

- 6 -

#### **Convention ACFI**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention relative aux missions d'inspection-conseil en matière d'hygiène et de sécurité au travail du Centre de Gestion du Nord. Il ajoute que l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion du Nord doit conseiller la collectivité en matière d'hygiène, de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels.

Madame Virginie MEAUZOONE explique qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. Elle ajoute que cet agent du Centre de Gestion travaillera en appui au chargé de prévention de la Commune pour préconiser certaines améliorations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention relative aux missions d'inspection-conseil en matière d'hygiène et de sécurité au travail du CDG 59

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

---

- 7 -

### **Groupement de commandes du Centre de Gestion du Nord**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes du Centre de Gestion du Nord relatif à la dématérialisation des échanges, la télétransmission et la sécurité des systèmes d'information. Il ajoute que le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. L'adhésion est gratuite et n'engage pas la collectivité adhérente. Il précise que la Commune utilise déjà la plate-forme de dématérialisation du Centre de Gestion du Nord. Il ajoute que cette adhésion servira surtout pour le moment pour la dématérialisation des marchés publics.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion du Nord

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant.

---

- 8 -

### **Conventions avec la CAF**

Monsieur le Maire propose d'approuver le renouvellement de deux conventions avec la CAF pour le Centre de Loisirs pour une durée de 4 ans, à savoir la convention LEA (Loisirs Equitables Accessibles) et la convention de prestation de services ALSH (accueil de Loisirs sans hébergement).

Monsieur Jean-Pierre GUENOT explique que ces conventions permettent de faire bénéficier de tarifs préférentiels les familles en difficulté en contre partie de subventions de 125 000 € par an.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement des deux conventions avec la CAF pour le Centre de Loisirs.

---

- 9 -

### **Convention de prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de partenariat avec l'entreprise de pompes funèbres PLAISANT pour la prise en charges des frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016. Il explique que cette convention a été mise en œuvre une fois en 2011 pour un montant de 619,51 €, deux fois en 2012 pour un montant global de 2 114,20 € deux fois également en 2013 pour un montant total de 1 848,06 € et qu'une famille a remboursé 883,62 €. Il ajoute que personne n'a dû bénéficier de cette convention de prise en charge en 2014 et que les dossiers sont instruits par le C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat avec l'entreprise de pompes funèbres PLAISANT,

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y référant.

---

- 10 -

### **Règlement du cimetière**

Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau règlement du cimetière puisque le dernier règlement date de 1921.

Madame Virginie MEAUZOONE explique que depuis 1921, le règlement du cimetière a évolué, plus de charrettes par exemple. La Municipalité a voulu tout indiquer dans un seul et même document en y ajoutant ce qui n'existait pas auparavant comme les columbariums, les cavurnes, le jardin du souvenir, ... Elle ajoute que ce règlement pourra être utilisé quand la Commune a des réclamations quant au cimetière qui sont de plus en plus nombreuses. Il y a peu de temps, une personne a demandé le remboursement de sa concession au columbarium. Or, tous les frais ayant été versés au C.C.A.S., le règlement n'autorise pas le remboursement.

Monsieur le Maire ajoute que ce règlement permettra de régler les éventuels litiges.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement du cimetière.

---

- 11 -

### Ouverture de crédits

Monsieur Ludovic ROHART, Adjoint aux finances explique qu'il y a plusieurs années, la Commune avait participé aux travaux de VRD dans le cadre de la création des cités du Maroc et des Jardins. A l'époque, le service comptable avait jugé bon d'inscrire ces dépenses sur des comptes d'emprunt au chapitre 16. Il ajoute qu'il y a quelques semaines, suite à l'examen par le Trésor Public de la cohérence des comptes de bilan de la Commune, ces sommes auraient dû être imputées sur des comptes de subventions au chapitre 13. Il s'agit d'une simple opération d'ordre.

Il y a donc lieu de d'émettre les écritures suivantes :

• <b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	
Article 16818 Opération financières S/F 01	946 815,64 €
Article 16878 Opération financières S/F 01	148 577,59 €
• <b><u>Recettes d'investissement</u></b>	
Article 1346 Opération financières S/F 01	1 095 393,23 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture de crédits précitée.

---

- 12 -

### Virements de crédits

Monsieur Ludovic ROHART, explique que la Commune a dû faire face à des arrêts maladie longue durée qu'il a fallu remplacer, ce qui a engendré des dépenses de personnel supplémentaires. En plus de cela, est venu se greffer l'embauche d'une personne au service communication et le remplacement de la concierge de l'hôtel de ville. A cela s'est ajoutée la réorganisation des TAP à l'école maternelle en voulant mieux encadrer les enfants et l'afflux supplémentaires d'enfants au centre de Loisirs, ce qui a impliqué un accroissement des animateurs. Il y a donc la nécessité d'aller chercher 100 000 € que l'on peut trouver d'une

part à l'article relatif aux véhicules roulants des espaces verts (7 000 €) et d'autre part à l'article concernant le chauffage des bâtiments (93 000 €). En effet, certains véhicules des espaces verts sont neufs et ne nécessitent donc pas des coûts de maintenance importants et la météo hivernale 2013/2014 ayant été clémente, cela a impliqué moins de charges de chauffage.

Madame Nadine CANTELOUP demande s'il serait possible d'avoir un bilan sur les T.A.P. Elle voudrait savoir combien cela coûte à la Commune.

En réponse, Monsieur le Maire souligne que la Commune verse pratiquement 100 € par enfant. Il ajoute que le fonds d'amorçage a été pérennisé. Un bilan sera fait au moment du vote du budget. Il ajoute que les enfants comme les parents et les enseignants sont satisfaits.

Monsieur Frédéric DELANNOY souligne qu'il faut féliciter le travail des services techniques qui sont attentifs aux bâtiments et plus particulièrement aux économies d'énergie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE les virements de crédits précités.

---

- 13 -

### **Convention de mise à disposition de bureaux**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ses nouvelles responsabilités parlementaires, il met en place une nouvelle organisation. Il propose donc une convention de mise à disposition de bureaux calquée sur celle avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour le 36 rue Jules Roch. Mais le loyer est doublé.

La mise à disposition porte sur un bureau de 9 m<sup>2</sup> et un autre de 15 m<sup>2</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Madame Nadine CANTELOUP explique que ces bureaux sont loués à Monsieur le Maire en sa qualité de parlementaire et à l'article 11 de ladite convention il est stipulé que la communication pourrait être faite par la Commune.

Monsieur le Maire estime que beaucoup de personnes savent qu'il est sénateur et ne voit aucune objection à retirer cette mention de la convention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Madame Nadine CANTELOUP,

APPROUVE la convention de mise à disposition de bureaux à Monsieur le Sénateur.

Pour clore le Conseil et en cette période de fin d'année, Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes à tout le monde et souligne que le Conseil Municipal se réunira le 26 février 2015.

La séance est levée à 20 h00

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Marie-Christine DEGHAÏE	
Ludovic ROHART	
Michèle ABELOOS	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid VERON	
Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Christophe BRAEM	
Anne-Sophie DEBERDT	
Frédéric SZYMCZAK	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	

Christophe CIELOSKI	
Stéphanie LECONTE	
Frédéric DELANNOY	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Mélanie CHABRET	
Francis LECOINTRE	
Nadine CANTELOUP	
Didier BAERT (Procuration à André PLUQUE)	
Carine JOURDAIN (Procuration à Frédéric SZYMCAK)	